

Département du Nord

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Enquête N° 17000031/59

Elisabeth DELRIEU

DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE A L'AMENAGEMENT D'UN  
VILLAGE DES MARQUES « L'ESCALE », à HAUTMONT et LOUVROIL,

Autorisation unique IOTA et permis de construire .

MAÎTRE D'OUVRAGE : SAS L'AVESNOISE

SIEGE DE L'ENQUÊTE : MAIRIE D'HAUTMONT.

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 01 AVRIL 2017 au 02 MAI 2017.

ARRÊTE D'ENQUÊTE PUBLIQUE DE Mr LE PREFET DU NORD DU 09 MARS 2017.



## **SOMMAIRE**

### **1-OBJET DE L'ENQUÊTE**

### **2-DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

- 2-1 : Textes**
- 2-2 : La concertation**
- 2-3 : Publicité de l'enquête**
  - **Publications presse**
  - **Vérification des affichages**
- 2-4 : Réunions préparatoires**

### **3-L'INFORMATION DU PUBLIC**

- 3-1 : Les dossiers**
- 3-2 : Les permanences**

### **4-ANALYSE DU DOSSIER**

- 4-1 : Composition du dossier**
- 4-2 : Contenu du dossier**
  - **Forme de l'enquête.**
  - **Intérêts du projet et enjeux**
  - **Caractéristiques du projet**
  - **Aspect technique du projet**
    - \*Les permis de construire**
    - \*Dossier Loi sur l'eau**

**5-ANALYSE DES OBSERVATIONS**

**5-1 : Analyse quantitative**

**5-2 : Analyse du contenu**

**6- PV DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS**

**7-MEMOIRE EN REPONSE.(annexe 1)**

**8-CONSULTATIONS DIVERSES**

**9-CONCLUSIONS.**

## 1-OBJET DE L'ENQUÊTE

Le projet « l'Escale » prévoit la **création d'un pôle commercial** en extension du centre déjà existant d'Auchan Val de Sambre. Il est situé sur les communes de Hautmont et Louvroil sur l'ancien site industriel « Cockerill » de 14 hectares, siège jusqu'en 1985 de fonderies. Ce site ne fait actuellement l'objet d'aucun usage, même si les friches ont disparu progressivement depuis 1990 .

Le projet propose une offre complémentaire et novatrice en matière de commerces, intégrant notamment un **village de marques** ; l'ensemble commercial représente 25132 M<sup>2</sup> de surface de vente. Il se veut également ouvert à d'autres commerces, d'où la création d'un Retail park. Il comporte aussi des aires de stationnement dont un parking silo.

La surface totale du projet sera à terme de 64579 m<sup>2</sup> d'emprise , stationnements inclus. Le projet se trouve en plein cœur urbain des communes , en bordure de la Sambre ; il est à moins de 4kms à vol d'oiseau du centre de Maubeuge , en bordure de la Nationale N2 et de la Départementale D95D.

Le site présente un contexte historique, paysager, mais aussi environnemental important ; il représente localement un atout de par la **reconversion d'un ancien espace industriel pollué**.

**La réalisation du projet rend nécessaire l'obtention de 3 permis de construire et a donc nécessité l'élaboration d'une étude d'impact ; par ailleurs, au regard de la surface du projet, celui-ci est soumis à autorisation Loi sur l'Eau (autorisation unique IOTA).**

**A l'issue de l'enquête, le Préfet pourra autoriser l'opération au titre de la Loi sur l'Eau et les maires de Hautmont et Louvroil pourront accorder les autorisations d'urbanisme.**

**En l'espèce, le projet étant concerné par 2 enquêtes publiques, il doit être procédé à une enquête publique unique organisée par le Préfet du département.**

## 2-DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

### 2-1 Textes

L'enquête publique relative au projet s'inscrit dans le cadre juridique suivant :

- Code de l'environnement : en particulier articles L123-1 à L123-19 ,R122-2 ,R123-1 à 27...
- Code de l'urbanisme : en particulier articles L425-3 à 14 ,R423-20 à 57...
- Ordonnance du 12 Juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les activités soumis à autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement.(IOTA)  
Dossier enregistré le 22 juillet 2016 ;
- Décret du 25 mars 2016 relatif à l'articulation des procédures d'urbanisme avec diverses procédures relevant du code de l'environnement.

dépôt des 2 permis de construire en mairie d'Hautmont, et d'1 permis de construire en mairie de Louvroil.

- Ordonnance de Mr le Président du Tribunal administratif de Lille du 01/03/2017, désignant le commissaire -enquêteur.
- Arrêté préfectoral d'enquête publique du 9 mars 2017 .

### 2-2 La concertation

Les prémices du projet remontent à plus de 3 ans ; une concertation très étroite s'est alors instaurée entre les différents partenaires : services de l'Etat, élus, pétitionnaire. De cette concertation résulte un dossier très complet , ayant reçu un avis favorable des diverses instances consultées.

### 2-3 Publicité de l'enquête

#### -Publications presse :

Voix du Nord du 17 mars 2017 (annexe 2)

La Sambre du 17 mars 2017.(annexe 2bis)

La Voix du Nord du 07 avril 2017 (annexe 3)

La Sambre du 07 avril 2017 (annexe 3bis).

#### -Vérification des affichages :

Le vendredi 17 mars :

-Avesnes : siège de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, rue Cambrésienne.

Affichage réalisé en 21/29.7 blanc sur un panneau vitré à l'extérieur.

-Fourmies : siège de la Communauté de Communes du Sud de l'Avesnois, rue Raymond Chomel.

Affichage réalisé en 21/29.7 blanc sur une porte vitrée visible de l'extérieur.

-Le Quesnoy : siège de la Communauté de Communes du Pays de Mormal, rue Chevray.

Affichage réalisé en 21/29.7 blanc sur un panneau vitré à l'extérieur

-Hautmont Mairie centrale

Affichage réalisé en grand format de couleur jaune à l'intérieur de la mairie

-Hautmont Mairie annexe Chauwel

Affichage réalisé en grand format de couleur jaune sur la porte vitrée et visible de l'extérieur. A noter que la mairie annexe est proche du site.

-Louvroil : Mairie

Affichage réalisé en grand format de couleur jaune sur panneau vitré à l'extérieur de la mairie.

-Maubeuge : siège de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, annexe rue du Commerce.

Affichage réalisé en grand format de couleur jaune sur une porte vitrée visible de l'extérieur

-Affichages sur le site Cockerill : Affichages réalisés en grand format de couleur jaune sur les 2 communes concernées par le projet : Hautmont et Louvroil.

### 2-4 Réunions préparatoires :

-Rencontre Mme le sous préfet

Le lundi 30 mars 2017 en sous préfecture d'Avesnes.

Mme le sous Préfet fait l'historique du projet et du travail d'équipe qui l'a accompagné.

-Rencontre Direction Départementale des Territoires et de la Mer ( DDTME).

Le mardi 21 mars 2017 avec M Thomas responsable du projet à la DDTME d'Avesnes.

-Rencontre maître d'ouvrage

Le lundi 30 mars 2017 avec Mme Alexandra Combes, représentant M. Pacaud de JMP expansion, pétitionnaire au nom de la SAS l'Avesnoise.

Mme Combe présente le projet, son émergence et ses enjeux.

**3-L'INFORMATION DU PUBLIC:** le siège de l'enquête est fixé en mairie de Hautmont.

### 3-1 :Les dossiers

Pendant toute la durée de l'enquête les pièces du dossier sont restées à la disposition du public dans les lieux d'affichage évoqués plus haut, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la mer (DDTME) d'Avesnes.

Un registre d'enquête a été mis à la disposition du public dans chacun de ces lieux. Il a été côté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Le dossier a été mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr).

Un accès au dossier a été possible toute la durée de l'enquête sur un poste informatique dans les locaux de la DDTME d'Avesnes.

Les registres d'enquête ont été relevés dans les différents lieux par les services de la DDTME et clôturés par le CE le 03 mai dans les bureaux de la DDTME à Avesnes.

### 3-2Les permanences :

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public :

- Le 1 avril 2017 de 9H à 12H en mairie d'Hautmont
- Le 7 avril 2017 de 14H à 17H en mairie de Louvroil.
- Le 18 avril 2017 de 9H à 12H en mairie d'Hautmont
- Le 24 avril 2017 de 14H à 17H au siège de l'AMVS à Maubeuge.
- Le 2 mai 2017 de 14H à 17H en mairie d'Hautmont.

Les observations ont pu également lui être adressées par écrit ou par voie électronique via l'adresse : [ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr](mailto:ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr).

Les conditions d'accueil du public ont été satisfaisantes dans tous les lieux.

## 4-ANALYSE DU DOSSIER

### 4-1 Composition du dossier :

- Arrêté préfectoral du 9 mars 2017.
- 2 dossiers :
  - 1- Demandes de permis de construire :

2 en mairie d'Hautmont,

1 en mairie de Louvroil.

Dossiers déposés par le pétitionnaire et en cours d'instruction.

2- Etude d'impact et dossier Loi sur l'eau.

- Une note de présentation du projet et des textes qui régissent l'enquête publique unique.
- Le résumé non technique de l'étude d'impact.
- Les avis des Personnes publiques associées et des diverses autorités :
  - Commission départementale d'aménagement commercial du Nord (CDAC).
  - Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles...
  - Commission locale de l'eau (CLE du SAGE SAMBRE)
  - Avis de l'autorité environnementale, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
  - ERDF (réseau électricité)
  - GRT gaz.
  - Direction régionale des affaires culturelles, service archéologie.(DRAC)

### 4-2 Contenu du dossier

- La forme de l'enquête publique
  - Le projet rend nécessaire l'obtention de 3 permis de construire soumis à étude d'impact, donc à enquête publique. En effet, en application de l'article



R122-2 du code de l'environnement le projet entre dans la catégorie des travaux, constructions, ou aménagements soumis à étude d'impact.

-Par ailleurs en application de l'article L214-3 du code de l'environnement, au regard de la surface du projet, l'opération est soumise à autorisation Loi sur l'eau, et donc à enquête publique Elle entre dans le champ d'application de l'autorisation unique dite IOTA.

-Lorsque la réalisation d'un projet est soumise à plusieurs enquêtes publiques (dans le cas présent : autorisation d'urbanisme soumis à étude d'impact et autorisation unique IOTA) il est procédé à une enquête publique unique organisée par le Préfet.

- L'intérêt du projet et les enjeux.

Le site Cockerill est devenu un site à enjeux forts de développement économique urbain faisant le lien entre le centre ville d'Hautmont et le pôle Auchan Val de Sambre de Louvroil. Ce pôle attire de nombreux consommateurs français et belges, la frontière étant très proche. Le site jouit d'une position à la fois urbaine et transfrontalière, stratégique pour le rayonnement du territoire maubeugeois.

Les enjeux du projet sont considérables :

- Apporter une offre complémentaire et innovante au cœur de l'Avesnois.
- Accompagner la dynamisation territoriale et l'économie locale.
- Aménager le site dans une exigence de développement durable et de respect de l'environnement.

- Caractéristiques du projet :

3 entités sont mises en place :

- 1 « village de marques » composé de 115 cellules commerciales, 6 restaurants, sanitaires publics.
- 1 « Retail Park » composé de 5 cellules commerciales.
- 1 « Bâtiment silo » composé de 3 cellules commerciales et d'un parking silo de 971 places de stationnement réparties sur 5 niveaux.  
La surface du terrain est de 140431 m<sup>2</sup> et l'emprise du projet de 41573m<sup>2</sup>.

- Aspect technique du projet

- 1-Les permis de construire

3 permis de construire ont été déposés :

2 permis de construire en mairie de Hautmont : PC05929116O0010 et 05929116O0011 en date du 6 juin 2016.

1 permis de construire en mairie de Louvroil : PC 05936516K0007 en date du 8 juin 2016 .

Ces permis sont en cours d'instruction.

\* étude d'impact conforme aux prescriptions de l'article R122-5 du code de l'environnement; résumé non technique de l'étude d'impact concis, synthétique et accessible pour le public consultant le dossier .Elle indique les conditions dans lesquelles l'opération projetée satisfait aux préoccupations environnementales.

\*Projet compatible avec les documents supra communaux : SDAGE Artois Picardie, SAGE de la Sambre, Grenelle de l'environnement .

Le SCOT Sambre Avesnois n'a pas encore été approuvé.

\*Projet compatible avec les PLU de Hautmont et Louvroil.

-Hautmont : zone AUX destinée au développement futur de l'urbanisation à vocation d'activité.

-Louvroil : zone UE : vocation d'activité commerciale, artisanale et de service.

\*Avis de l'Autorité environnementale (DREAL) : considère que les principaux enjeux du projet sont :

-la pollution du site

-la zone humide, la flore et la faune.

- les déplacements et la qualité de l'air.

Emet un certain nombre de recommandations qui ne remettent pas en cause le projet.

### 2-Dossier Loi sur l'eau

L'aménagement du site engendrera une imperméabilisation des terrains dont les eaux de ruissellement seront tamponnées, puis rejetées à débit régulé vers la Sambre. Un bassin de tamponnement des eaux pluviales d'une superficie de 4240M<sup>2</sup> viendra remplacer le bassin d'infiltration actuel dont la superficie totale est de 1175M<sup>2</sup> ;

Les travaux projetés sont soumis à autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement concernant la rubrique 2.1.5.0 : « rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol » et à déclaration concernant la rubrique 3.2.3.0 « plans d'eau ».

**\*Le projet respecte les préconisations du SDAGE :**

- L'infiltration des eaux pluviales
- Le tamponnement des eaux pluviales et le rejet au milieu naturel
- un raccordement à un réseau public existant.

**\*La gestion des eaux pluviales sera différente selon les zones concernées du projet.**

- Les zones village de marques, retail park, et parking silo verront leurs eaux pluviales collectées par l'intermédiaire de noues étanches ou d'un réseau, puis tamponnées dans un bassin de tamponnement au Nord-Ouest du site.
- La zone décathlon verra l'augmentation de son ballon de tamponnement actuel

.....

**\*S'agissant de réseaux séparatifs, les eaux pluviales seront rejetées dans la Sambre à débit régulé.**

**Les eaux usées du site seront collectées et envoyées en station d'épuration . Le pétitionnaire s'engage à ne rejeter aucune eau usée au milieu naturel pendant la phase chantier et à fournir au service de la Police de l'eau les attestations de parfait raccordement au réseau communautaire avant mise en service.**

**\*Aucun périmètre de captage d'eau potable**

**\*Aucune zone Natura 2000 à moins de 7kms.**

**\*Le site ne se trouve pas dans une zone humide au sens du SAGE de la Sambre.**

**\*Aucun site inscrit ou classé.**

**\*Des mesures compensatoires ont été prévues lors de la phase chantier afin de limiter l'impact des travaux de terrassement sur la qualité des eaux.**

**\*Une roselière et une saulaie sont prévues afin de compenser la perte d'une partie de la zone humide botanique.**

**\*procédure d'intervention en cas de pollution accidentelle.**

**5-ANALYSE DES OBSERVATIONS :**

5-1 :Analyse quantitative :7 visites au CE (toutes à Hautmont)

8 observations au registre (toutes à Hautmont)

1observation reçue par voie électronique à la DDTME

d'Avesnes.

2 courriers de la CCI Grand Hainaut sont parvenus après la clôture de l'enquête au siège ( le second annulant le premier) et n'ont donc pu être comptabilisés au registre. Ils ont été transmis au CE le 06 mai 2017.

**5-2 Analyse du contenu :**

**Visites en permanence en mairie d' Hautmont**

Mme Lahoussa

Hautmont

Mme Cornut Camille

Hautmont

Mme Cornut Dominique

Hautmont

Mme Debrue

Hautmont

M Delatte Laurent

Hautmont

M et Mme Foriel

Hautmont

Mme Leroy M José

Hautmont

Décrivent un projet très important pour le territoire, « salvateur » pour la région, pour la notoriété du bassin de la Sambre.

Apportent leur soutien au projet tant en terme d'emploi, de développement durable, de vie dans la ville.

**Remarques aux registres :**

Essentiellement en Mairie d'Hautmont :

M.Devins Daniel

Hautmont

Mme Foriel Sylvie

Hautmont

M Cornut Pascal

Hautmont

Mme Cornut Dominique

Hautmont

Mme Glacet Evelyne

Hautmont

M Glacet Ali

Hautmont

M Herbin JPierre

Tous décrivent un projet important pour le territoire, pour son développement économique , pour l'emploi et le développement touristique de la région.

M Joël Wilmotte, maire d'Hautmont et conseiller départemental souligne l'aboutissement de 25 années de travail des équipes municipales pour traiter ces 52 HA de friches industrielles et permettre par ce projet de générer 750 emplois à terme et de rendre le territoire plus attractif.

1 observation par voie électronique :

Mme François Eve souligne l'importance du projet pour le territoire.

Courriers de la CCI grand Hainaut

2 courriers ont été envoyés par la CCI Grand Hainaut , signés de son vice Président: le premier avec cachet de la poste du 28 avril 2017 et reçu au siège de l'enquête le 03 mai 2017, lendemain de la fermeture de l'enquête ;le second en recommandé reçu le 04 mai 2017 .

Le second courrier dit annuler le premier ; en réalité il reprend l'essentiel, mais y ajoute des propositions de collaboration.(annexe 4)

La CCI exprime ses inquiétudes pour la survie du commerce en centre ville, particulièrement à Maubeuge et émet quelques réserves sur la pertinence de ce type de concept dans une zone de chalandise qu'elle estime assez limitée.

Elle joint à son courrier le volet commercial du projet de SCOT ; ce dernier n'a pas encore été approuvé.

Elle précise que la mise en application du SCOT et du PLUi serait une priorité pour encadrer le développement commercial.

Elle préconise une réflexion approfondie sur l'attractivité commerciale et touristique de la zone et un accompagnement des commerçants du centre ville.

### **6-PV DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS.**

## PROJET L'ESCALE :

Création d'un village de marques à HAUTMONT et LOUVROIL.

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 01 AVRIL 2017 AU 02 MAI 2017

## PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

### **Conditions d'information du public préalables à l'ouverture de l'enquête :**

L'information du public a été réalisée dans le respect de l'arrêté préfectoral du 9 mars 2017.

\*Par voie de presse : La Voix du Nord et La Sambre.

\*Par voie d'affichage sur le site et dans plusieurs lieux publics.

Le siège de l'enquête a été fixé en mairie de Hautmont.

### **Participation du public :**

\*Pendant toute la durée de l'enquête les pièces du dossier sont restées à la disposition du public dans les 6 lieux d'affichage, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la mer (DDTME) d'Avesnes.

\*Un registre d'enquête a été mis à la disposition du public dans chacun de ces lieux. Il a été côté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Les 7 registres ont été clôturés par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête.

Le dossier a été mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr).

Un accès au dossier a été possible toute la durée de l'enquête sur un poste informatique, dans les locaux de la DDTME d'Avesnes.

\*visites au commissaire enquêteur : 7

Toutes les visites ont eu lieu en mairie d'Hautmont.

Pas de visite dans les 2 autres lieux de permanence, Maubeuge et Louvroil.

\*Déclarations aux registres : au total 8.

6 registres sont restés vierges.

Seul le registre en mairie d'Hautmont a reçu des déclarations.

\*Déclaration par voie électronique :

1 déclaration par voie électronique.

Contenu des déclarations :

Visites en permanence en mairie d' Hautmont

Mme Lahoussa

Hautmont

Mme Cornut Camille

Hautmont

Mme Cornut Dominique

Hautmont

Mme Debrue

Hautmont

M Delatte Laurent

Hautmont

M et Mme Foriel

Hautmont

Mme Leroy M José

Hautmont

Décrivent un projet très important pour le territoire, « salvateur » pour la région, pour la notoriété du bassin de la Sambre.

Apportent leur soutien au projet tant en terme d'emploi, de développement durable, de vie dans la ville.

Remarques aux registres :

Essentiellement en Mairie d'Hautmont :

M.Devins Daniel

Hautmont

Mme Foriel Sylvie



Hautmont

M Cornut Pascal

Hautmont

Mme Cornut Dominique

Hautmont

Mme Glacet Evelyne

Hautmont

M Glacet Ali

Hautmont

M Herbin JPierre

Tous décrivent un projet important pour le territoire, pour son développement économique pour l'emploi et le développement touristique de la région.

M Joël Wilmotte, maire d'Hautmont et conseiller départemental souligne au registre l'aboutissement de 25 années de travail des équipes municipales pour traiter ces 52 HA de friches industrielles et permettre par ce projet de générer 750 emplois à terme et de rendre le territoire plus attractif.

Parmi les déclarants de nombreux élus municipaux d'Hautmont très soucieux de la réussite du projet pour la vie du territoire.

Par voie électronique :

Mme Eve FRANCOIS

Note que le projet est « un véritable atout pour le territoire de la Sambre Avesnois. »

**Avis de la CCI grand hainaut :**

Cet avis ne figure pas au registre et n'a donc pas été comptabilisé. Il ne m'avait pas été transmis à la fermeture des registres le 02 mai 2017. Il m'a été transmis par mail de la mairie d'Hautmont, sous couvert de la DDTME d'Avesnes le 05 mai 2017 avec cachet de réception de la Mairie d'Hautmont daté du 04 mai 2017. Il fait par ailleurs mention d'un courrier du 26 avril 2017 qui aurait été annulé et dont je n'ai pas connaissance à ce jour.

J'ai sollicité que ce document me soit transmis.

A ce courrier est joint un avis de la CCI Grand Hainaut sur le projet de SCOT Sambre Avesnois arrêté le 05 juillet 2016 et qui demande un gel des décisions en CDAC et CNAC jusqu'à l'



approbation du SCOT Sambre Avesnois. La CCI demande une réflexion approfondie sur le projet .

Avis et observations des services de l'Etat et des PPA (personnes publiques associées)  
annexés au dossier.

Avis de l'autorité environnementale (DREAL) apporte les éclairages au dossier.

La Commission Départementale d'Action Commerciale(CDAC) donne un avis favorable par 15 voix pour et 1 abstention. Il y a eu auto saisine de la CNAC.

Aucun avis défavorable parmi ceux annexés au dossier.

Remarques du commissaire enquêteur :

-Dossier d'enquête très documenté.

-Etude d'impact qui décrit précisément les conditions dans lesquelles l'opération satisfait aux exigences environnementales

-Travail préparatoire de concertation sur plusieurs années.

-investissement important des élus , en particulier ceux d'Hautmont , pour la réussite du projet, vital pour leur territoire.

-Collaboration étroite des divers interlocuteurs avec le porteur de projet.

-Vu les éléments reçus avec retard de la CCI grand Hainaut , je reprendrai contact avec le responsable du dossier et je souhaite que le pétitionnaire me communique ses réponses aux interrogations émises par la CCI.

Je vous invite à me transmettre un mémoire en réponse avant le 21 mai 2017 et me tiens à votre disposition.

Le 9 mai 2017

Le commissaire enquêteur

E.DELRIEU

Le pétitionnaire

**SAS L'AVESNOISE**  
57 Rue de Chartres  
70810 LE PERRAY-EN-YVELINES  
Tél : 01 34 83 83 88 - Fax : 01 34 87 83 30  
SAS au capital de 1000 €  
RCS de Versailles 819 731 848

### **7-MEMOIRE EN REPONSE (annexe 1 )**

Le pétitionnaire se prévaut d'une étude de marché réalisée par le cabinet spécialisé FSP pour prouver la faisabilité de l'implantation du village de marques répondant ainsi aux inquiétudes de la CCI Grand Hainaut.

Il met en avant :

-la préservation maximum de l'espace

-pour la partie paysagère, l'intégration au paysage local et une surface de 52000M<sup>2</sup> dédiée aux espaces verts ;

-Une attention particulière aux liaisons douces.

Ces préconisations répondent ainsi aux recommandations de l'autorité environnementale.

En ce qui concerne le commerce local :

-l'offre du village de marques est une offre différente de celle existante.

-Plusieurs actions ont été menées pour travailler en concertation avec les centres ville environnants et leurs commerçants.

En ce qui concerne le volet développement durable :

-le projet a été soumis à étude d'impact environnementale et Loi sur l'eau. La certification BREEAM privilégie le respect de matériaux éco responsables et une charte chantier propre.

### **8-CONSULTATIONS DIVERSES ET INFORMATIONS .**

-La CCI

Suite aux courriers de la CCI , je demande à rencontrer Mme Vandeville, responsable du dossier à la CCI Grand Hainaut.

Rencontre le 16 mai 2017 à Valenciennes avec Mme Vandeville et Mme Vanuxeem, responsables du dossier, et M Rizzo, vice Président .

M.Rizzo me présente des études sur la problématique survie de certains villages de marques.

Le projet peut il être rentable compte tenu de la zone de chalandise ?

Par ailleurs il craint pour les commerces du centre de Maubeuge.

Mme Vandeville, secondée sur le projet par Mme Vanuxeem fait état d'une étude de rentabilité qui ne permettrait la viabilité du projet qu'à condition que le village de marques soit doublé d'une zone de loisirs. Cette dernière n'est pas prévue pour le moment et ne ferait pas l'unanimité auprès des élus.

Elle souligne l'importance de bâtir une stratégie commerciale et aussi touristique et de mettre en place un « marketing territorial » pour promouvoir le territoire à l'extérieur. Elle décrit un exemple récent de stratégie commerciale mise en place sur Valenciennes par la CCI : la création d'un site internet où peuvent adhérer les commerçants du centre ville (93 à ce jour) et où ils proposent leurs produits (3200 produits à ce jour) afin de promouvoir les achats locaux. Cela pourrait servir d'exemple à d'autres villes pour dynamiser les commerces des centres et s'adapter aux modes d'achat des usagers et ainsi revitaliser les centres ville.

-La CNAC (commission nationale d'accompagnement commercial) : la CNAC initialement prévue en juin a finalement été avancée au 07 mai 2017 .

Je me suis informée auprès du pétitionnaire du résultat : la CNAC aurait émis un avis favorable.(annexe 5 :capture d'écran CNAC)

## **9-CONCLUSION DU RAPPORT**

L'enquête s'est déroulée conformément aux dispositions de l'arrêté en fixant les modalités. Les conditions d'accueil et les moyens mis à disposition du commissaire enquêteur ont été satisfaisants. L'information et la participation du public ont été assurées conformément à l'ordonnance N° 2016-1060 du 03 août 2016.

## **10-ANNEXES**

1-Mémoire en réponse

2 - Voix du Nord du 17 mars 2017

2bis - La Sambre du 17 mars 2017

3-Voix du Nord du 7 avril 2017

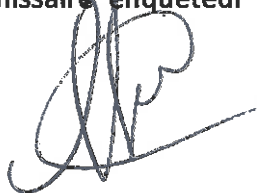
3bis - La Sambre du 7 avril 2017.

4-Courrier CCI.

5-Capture écran résultat CNAC

Le 29 mai 2017

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. DELRIEU', written in a cursive style.

E.DELRIEU

## MEMOIRE POUR REPONSE

ENQUETE PUBLIQUE DU 01 AVRIL 2017 AU 02 MAI 2017

PROJET L'ESCALE :

CREATION D'UN VILLAGE DE MARQUES A HAUTMONT ET LOUVROIL



Commissaire enquêteur : Madame. Elisabeth DELRIEU

# SOMMAIRE

I.	Introduction.....	3
II.	Présentation de la zone commerciale et du site.....	4
III.	Présentation générale du projet .....	5
	A. Consommation de l'espace .....	6
	<input type="checkbox"/> Stationnement.....	6
	<input type="checkbox"/> Paysagement et espaces verts.....	6
	B. Flux de transports.....	7
	<input type="checkbox"/> Desserte modes doux.....	7
	<input type="checkbox"/> Desserte en transports en commun.....	8
	C. Animation urbaine et rurale.....	8
IV.	Développement durable.....	9
	A. Certification Breeam .....	9
	B. Imperméabilisation des sols.....	9
	C. Récupération des eaux pluviales.....	9
V.	Un projet de territoire est un pôle à multi-facettes.....	10

## I. INTRODUCTION

Forte de 30 ans d'expérience dans le milieu de l'immobilier commercial, JMP Expansion s'attache à répondre aux évolutions des tendances en matière d'urbanisation et d'aménagement urbain.

L'équipe JMP Expansion compte 43 collaborateurs investis pour aboutir à la réalisation de projets urbains répondant aux attentes des collectivités et des consommateurs dans le respect de l'environnement.

C'est donc dans ce contexte que Jean-Michel PACAUD accompagné d'une équipe de professionnels (cabinet d'architecture Rol, bureau d'études Projex et bureau d'études Diagobat) a décidé de répondre à l'appel à projets lancé par la ville d'Hautmont en Octobre 2013 pour la reconversion de l'ancien site industriel Cockerill.

Nous avons bâti notre stratégie avec une vision territoriale porteuse de sens afin de développer un pôle différent et complémentaire au site commercial déjà existant qui puisse apporter un nouvel élan économique à tout le territoire du Maubeugeois.

C'est aussi le moyen d'apporter une offre commerciale à fort pouvoir d'attraction avec une dimension humaine et en harmonie avec l'évolution du comportement des consommateurs.



## II. PRESENTATION DE LA ZONE COMMERCIALE ET DU SITE

Bénéficiant d'un pôle commercial périphérique très développé avec un hypermarché classe 14<sup>ème</sup> de France (dont 30% de la clientèle est belge), la zone commerciale de Hautmont-Louvroil est aujourd'hui reconnue comme un site commercial exceptionnel.

L'étude de marché réalisée par un cabinet spécialisé (FSP) a mis en évidence la faisabilité de l'implantation d'un village de marques. Cette dernière est très positive conduisant sur un marché potentiel de 9,5 millions d'habitants à 90 minutes et un pouvoir d'achat de 49 milliards d'€ à 60 minutes.

Basé sur l'ancienne friche industrielle Cockerill (fermée depuis 1985) et avec un foncier de 203 146 m<sup>2</sup>, le projet l'Escale s'inscrit dans le territoire en respectant les objectifs du SCoT.

Sa situation privilégiée entre la RN2, le centre-ville  Hautmont et la zone commerciale lui confère un emplacement idéal.



### III. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

L'Escale, c'est la création de 25 132 m<sup>2</sup> de surface de vente repartit de la façon suivante :

- Village de marques : 15 590 m<sup>2</sup> avec 115 cellules
- Retail Park 8 717 m<sup>2</sup> avec 5 cellules
- Commerces adossés au parking silo 825 m<sup>2</sup> avec 3 cellules



Le parti pris architectural choisi est d'associer une cohérence avec l'architecture du territoire (notamment par les matériaux mis en place) et une architecture plus contemporaine.



## A. CONSOMMATION DEL'ESPACE

### Stationnement

La préservation de l'espace a été prise en compte avec 20% seulement du terrain bâti.

Répondant à la nécessité de créer des places de stationnement à proximité du projet et afin de répondre à la réglementation en vigueur le stationnement se compose de 1 697 places de parkings dont 726 sont en extérieur (663 sont engazonnées) et 971 en parking silo. Ce dernier est un bâtiment de plusieurs étages visant à favoriser l'empilement des espaces de stationnement plutôt que leur étalement au sol. Il sera complété par trois surfaces de vente lui conférant un lieu de caractère attractif d'un point de vue commercial.

Le site proposera:

- 38 places PMR
- 51 places véhicules électriques
- 24 places covoiturage
- 92 places famille
- 20 places 2 roues
- 5 espaces autocar

### Paysagement et espaces verts

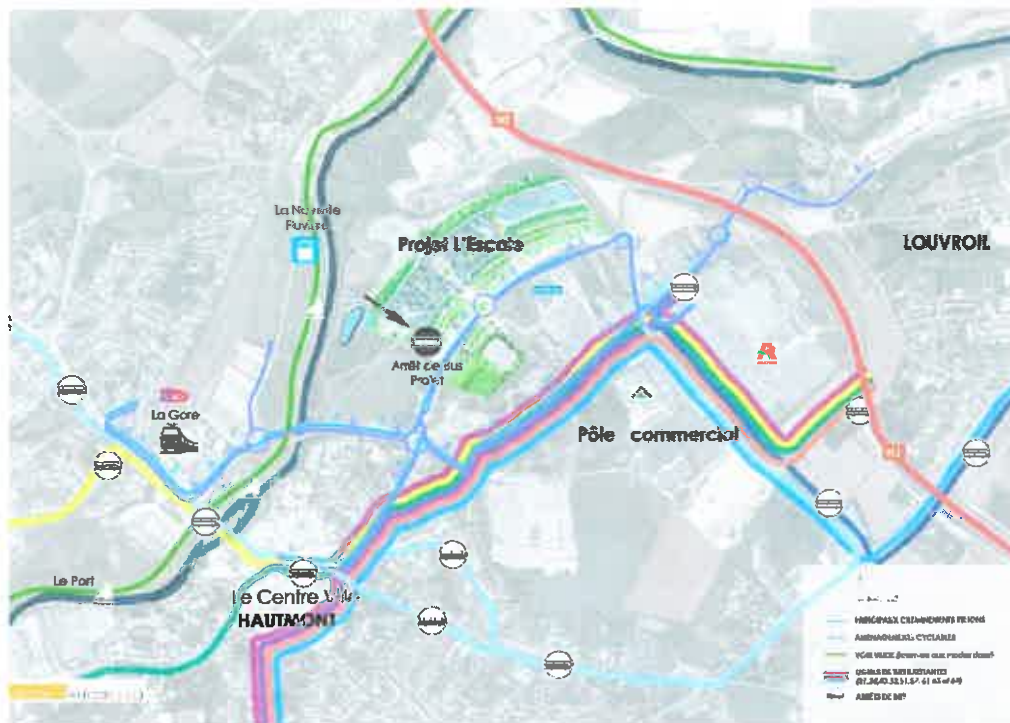
Pour la partie paysagère, le parti pris choisi est de s'intégrer au paysage local déjà existant en privilégiant le maintien et le développement d'une biodiversité sur le site par une gestion réfléchie et différenciée des espaces plantés et des eaux pluviales.

Ainsi plus de 917 arbres seront plantés avec une surface dédiée aux espaces verts d'environ 52 000 m<sup>2</sup>.

Plusieurs ambiances végétales ont été travaillées afin de s'adapter à l'ambiance globale du site.

## B. FLUX DE TRANSPORTS

Une attention particulière a été portée au flux de transport via les liaisons douces.



### Desserte modes doux

Plusieurs pistes cyclables seront aménagées et 3 abris vélos seront créés.

Une navette électrique sera aussi mise en place entre le parking silo et le centre commercial afin de faciliter les échanges en mode doux.



## Desserte en transports en commun

Le site sera desservi par 9 lignes de bus et 2 arrêts se situent actuellement à 400 et 450 m du projet.

La création d'un nouvel arrêt de bus au sein du village de marques est en cours d'étude avec le partenaire local SMTUS.

## **C. ANIMATION URBAINE ET RURALE**

L'ensemble de la réflexion du projet a été construite autour de l'idée générale de profiter de l'attractivité du pôle village de marques pour dynamiser le territoire et ainsi éviter l'évasion des projets en Belgique notamment.

L'offre du village de marques est une offre différente et complémentaire à l'offre déjà existante et se doit d'être une locomotive pour le tissu économique local.

Une attention particulière a été portée pour la préservation des centres villes environnants.

Plusieurs actions sont et seront menées :

- Mise en place de réunions hebdomadaires avec les unions commerciales du territoire par le biais du cabinet OBSAND spécialisé dans la préservation des centres villes. L'objectif est d'analyser les attentes des commerçants de centre-ville, de créer des actions communes et de mettre en place un plan d'action sur les années à venir.

À ce jour plus de 15 réunions ont été organisées regroupant plus de 48 personnes ce qui a abouti à la mise en place d'un chéquier avantages ayant déjà généré environ 231 000 €  chiffre d'affaires pour les commerçants de centre-ville.

La mise en place d'une carte de fidélité commune est en cours.

- Réalisation d'une étude de recensement sur le centre-ville de Maubeuge et son agglomération par le cabinet CL Outlet afin de mettre en évidence les marques déjà présentes en centre-ville et qui pourraient se retrouver au sein du village de marques. Seules cinq marques à ce jour sont en centre-ville et susceptibles de se retrouver dans le village de marques. Un engagement de protection de JMP Expansion est pris afin de ne pas commercialiser ses marques au sein du projet.
- Mise à disposition au sein du village de marques d'une cellule de déstockage pour les commerçants des centres villes.
- Mise à contribution du porteur du projet pour bâtir une stratégie avec la collectivité, l'agglomération, la CCI, et les associations de commerçants et construire un plan d'action à long terme.

Avec plus de 450 emplois créés à terme, une politique de recrutement sur le territoire sera proposée par le biais d'un forum de l'emploi notamment.

## **IV. DEVELOPPEMENT DURABLE**

Compte tenu de son importance le projet l'Escale a été soumis à étude d'impact environnementale et loi sur l'eau.

### **A. CERTIFICATION BREEAM**

Une certification Breeam est mise en place sur le projet avec un objectif de niveau very good.

Cette certification a pour objectif la RT 2012 + 20% avec comme axe la RT 2020 et privilégie notamment la mise et le respect des matériaux éco-responsables et une charte chantier propre.

### **B. IMPERMEABILISATION DESSOLS**

De larges noues paysagères plantées sont inscrites au programme, un bassin de tamponnement d'environ 8 000 m<sup>3</sup> sera réalisé et en vue d'anticiper la réglementation (décret de janvier 2017) des toitures végétalisées seront installées sur le Retail Park et les cellules du parking silo.

### **C. RECUPERATION DESEAUX PLUVIALES**

L'ensemble des espèces végétales misent en place sur le site seront indigènes afin de limiter l'arrosage en général, trois petites citernes seront réparties sur le projet pour l'arrosage des petites plantations décoratives.

En remplacement d'un bassin actuel, une mare écologique sera créée et alimentée par les eaux pluviales d'une partie du village de marques.

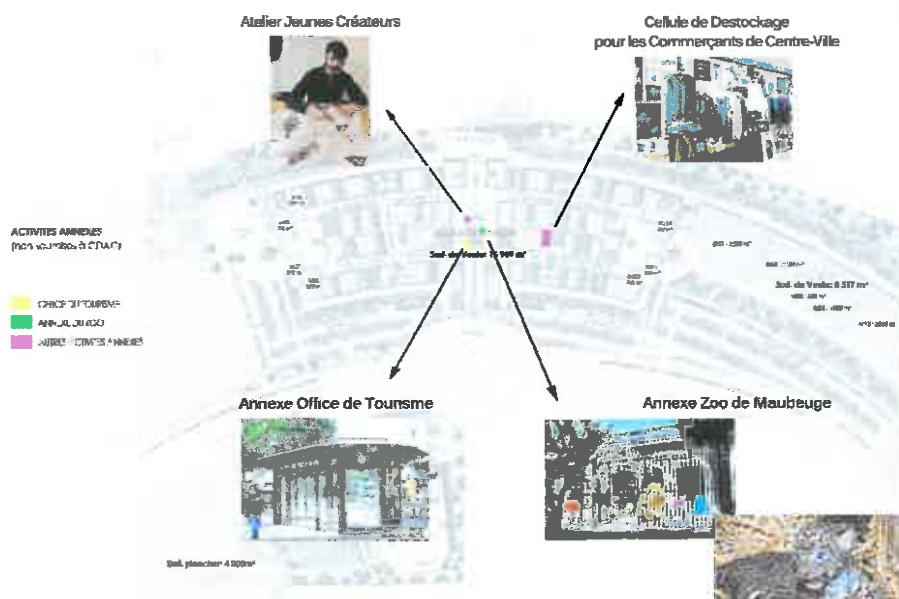
Un suivi écologique pendant 10 ans sera mis en place après réalisation de cette dernière.

## V. UN PROJET DE TERRITOIRE EST UN POLE A MULTI-FACETTES

Notre objectif est de créer un village de marques dit autrement et pouvant rayonner à l'échelle du territoire.

C'est ainsi que 13 % des surfaces seront consacrées à ce que nous avons appelé des satellites qui sont des espaces dédiés aux initiatives locales tels que:

- Un espace pour l'office de tourisme avec la mise en avant des centres d'intérêt du territoire comme le zoo de Maubeuge, le musée du verre de Sars-Poteries ou en encore le Val-Joly.
- Un espace de déstockage pour les commerces du territoire.
- Un espace dédié aux jeunes créateurs.
- La mise en place d'une navette fluviale sur la Sambre reliant Haumont, le village de marques et le centre-ville de Maubeuge.



L'aménagement de cette ancienne friche industrielle, avec l'implantation d'un projet à dimension territoriale a reçu aujourd'hui l'aval d'une majorité des élus du territoire. Son ouverture est prévue au cours de l'année 2019.



CW

ép n'y un qu titi On Av con et q

6 8 9 7 5 3 1 2

LA VOIX DU NORD LA MARSEILLE BILD WEEK-END LEBOURGAIN L'ALSACE QU'EST-CE QUE LA PRESSE OCEAN COMMERCE DÉPÊCHE DU JOURNALISTE LE PARISIEN

**Merciements**

mesnes-sur-Helpe - Avesnelles

Monsieur Michel BROGNIART, son époux  
Mlle Sandrine MIGEON et M. Claude HOUSSIN, sa fille  
toute la famille,

très touchés des marques de sympathies reçues lors du décès

**Madame Michel BROGNIART**  
née Joëlle CODMOND

remercient très sincèrement toutes les personnes qui se sont  
associées à leur deuil

SEMAILLE Funéraire  
AVESNES-SUR-HELPE ☎ 03.27.61.11.36  
AULNOYE-AYMERIES ☎ 03.27.61.98.02

1393706800

la famille de

**Monsieur Christian ROSE**

très touchée des nombreuses marques de sympathie té-  
moignées lors des funérailles et prieait toutes les personnes  
qui se sont associées à son deuil de trouver, ici, l'expression  
de leur profonde gratitude.

Pompes Funèbres FRÈRE  
HAUTMONT - rue de Sous-le-Mont ☎ 03.27.66.17.00  
MAUBEUGE - 108, route de Mons ☎ 03.27.64.94.74

1394203000

Saint-Omer

vous qui, par quelques mots réconfortants, par une prière,  
une présence, une fleur, une pensée, avez voulu témoigner  
votre sympathie lors du décès de

**Madame Jean-Pierre MOREL**  
née Françoise de WAZIERES

Monsieur et Madame Frédéric WOZNY,  
Monsieur et Madame Eric de LAPASSE,  
Monsieur et Madame Geoffroy TOULEMONDE,  
Monsieur et Madame Alexandre MERVEILLE,  
ses enfants  
ses petits-enfants,  
ses arrière-petits-enfants,  
toute la famille,

vous remercient de tout cœur

Pompes Funèbres Daniel BÉRE - SAINT-OMER et LUMBRES  
☎ 03.21.39.68.00 - 03.21.98.46.18

1394560200

Bachant - Pont-sur-Sambre - Aulnoye-Aymeries

Madame Rabiha GHEZAL-BELAZIZ, sa maman  
ses frères, sœur et belles-sœurs,  
ses neveux et nièces,  
ses oncles, tantes, cousins et cousines,  
toute la famille,

très sensibles aux marques de sympathie, d'amitié et d'affec-  
tion qui leur ont été témoignées lors du décès de

**Monsieur Mostafa GHEZAL**

remercient toutes les personnes qui, par leur présence, leurs mes-  
sages, leurs envois de fleurs et cartes de condoléances, en  
articulant toutes les personnalités, sociétés, associations et  
élégations, se sont associées à leur douleur, de trouver ici,  
l'expression de leurs sincères remerciements

Pompes Funèbres Raymond VANDOIS-FIEVET  
29, rue de Manbeuge - 59136 BACHANT ☎ 03.27.67.37.65

1394767900

85e anniversaire, pensée

**ANNONCES ADMINISTRATIVES**

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.  
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.

**Enquêtes publiques**

**CCPM**

**Avis d'enquête publique**  
relative à l'élaboration de la carte communale de la commune de Loquignol

Le public est informé qu'en application du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, un arrêté du Président de la Communauté de Communes du PAYS DE NORMAL soumet le projet de carte communale de la commune de Loquignol à enquête publique pendant 31 jours consécutifs du 03 avril au 03 mai inclus.

Le maître d'ouvrage est la Communauté de Communes du PAYS DE NORMAL (CCPM).  
A l'issue de l'enquête, la carte communale sera approuvée par délibération du Conseil Communautaire.

Le Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Lille est Monsieur Ruffin, chef de subdivision de la DDE, retraité.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Loquignol, siège de l'enquête aux jours suivants :

- Lundi 03 avril de 14 h à 17 h
- Jeudi 13 avril de 14 h à 17 h
- Mercredi 03 mai de 14 h à 17 h

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Loquignol :

- Lundi, Mercredi et Jeudi de 14 h à 17 h

A l'expiration du délai d'enquête, le rapport d'enquête et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront consultables à la CCPM et à la Mairie pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Président de la CCPM

1393950000

**Liberté - Égalité - Fraternité**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFET DU NORD**  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD  
Délegation Territoriale de l'Avesnois  
Tel. 03.27.56.46.40

**Avis d'enquête publique**  
Projet d'école - aménagement d'un village des Marquais  
sur les communes de HAUTMONT et de LOUVROU.  
Autorisation unique IOTA et Dossier d'étude d'impact

Il est porté à la connaissance du public qu'en application de l'arrêté préfectoral du 9 mars 2017, une enquête publique unique portant sur les demandes de permis de construire et sur l'autorisation unique IOTA, sera tenue du 1 avril 2017 au 2 mai 2017 préalables aux travaux d'implantation du projet L'École - Aménagement d'un village des Marquais sur les communes de HAUTMONT et LOUVROU (Nord).

L'étude d'impact jointe au dossier d'enquête publique indique les incidences éventuelles de ces travaux sur l'environnement et les conditions dans lesquelles l'opération projetée satisfait aux préoccupations environnementales.

L'avis de l'autorité environnementale rendu le 14 novembre 2016 est joint au dossier d'enquête publique ; Madame Béatrice-Brunone Elisabeth, désigné commissaire enquêteur par le président du Tribunal administratif de Lille, conduira cette enquête publique et se tiendra à la disposition du public aux dates et horaires suivants :

- Samedi 1 avril 2017 de 9h à 12h à la mairie d'Hautmont
- Vendredi 7 avril 2017 de 14h à 17h à la mairie de Louvrou
- Mardi 18 avril 2017 de 9h à 12h à la mairie d'Hautmont
- Jeudi 24 avril 2017 de 14h à 17h au siège de l'AMVS à Maubeuge
- Mardi 2 mai 2017 de 14h à 17h à la mairie d'Hautmont

Le porteur de projet, la SAS L'Avesnois, 506 67 rue de Chartres à LE FERRAY EN YVELINES (78510) représentée par MJP EXPANSION (Mme CORINE Alexandra - 01.34.57.86.67)

Les éléments d'information relatifs à cette enquête sont également disponibles sur le site internet de la préfecture de Nord à l'adresse suivante : [www.nord.gouv.fr/spip.php?rubrique=environnement/information-et-participation-public/permis-de-construire](http://www.nord.gouv.fr/spip.php?rubrique=environnement/information-et-participation-public/permis-de-construire).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête dans les lieux suivants :

- Mairie d'Hautmont,
- Mairie de Louvrou,
- Siège de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre à Maubeuge,
- Siège de la Communauté de communes du Pays de Normail à Le Cuesnoy,
- Siège de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois à Avesnes-sur-Helpe,
- Siège de la Communauté de communes du Sud de l'Avesnois à Fournies.

Le public pourra présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Des observations par écrit peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête : mairie d'HAUTMONT place du Général-de Gaulle 59330 HAUTMONT tel : 03.27.63.64.70 aux dates et heures d'ouverture au public, pour être annexées au registre d'enquête.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Sous réserve, celui-ci renseignera le porteur de projet pour lui communiquer sous forme d'un procès-verbal de synthèse les observations écrites ou orales du public, formulées lors de l'enquête. Le porteur de projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Le rapport qu'établira le commissaire enquêteur pour retenir le déroulement de l'enquête et examiner les observations recueillies, ainsi que ses conclusions motivées, pourront être consultés par les personnes intéressées en mairie d'HAUTMONT durant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le Préfet pourra autoriser l'opération au titre de la Loi sur l'Eau et les zones de protection et l'ensemble des autorisations d'urbanisme.



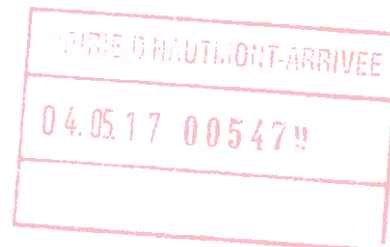








Annexe 4



**MAIRIE D'HAUTMONT**  
Place du Général de Gaulle  
59330 HAUTMONT

**A l'attention de Mme DELRIEU-BRUNEAU**  
**Commissaire enquêteur pour le projet**  
**l'Escale à Hautmont - Louvroil**

N/Réf. : DR/RR/GW/CV  
Affaire suivie par : Christelle VANUXEEM  
T. 03 27 513 285

Valenciennes, le 2 mai 2017

Objet : ANNULE ET REMPLACE Courrier d'avis de la CCI Grand Hainaut du 26/04/17

Madame,

En remplacement du courrier d'avis du 26/04/17, je vous prie de bien vouloir consigner au registre de l'enquête publique ce présent document.

Guidée par le souhait d'un développement commercial équilibré et attractif du territoire, la CCI Grand Hainaut développe des outils d'aide à la décision qui analysent les données socioéconomiques, l'organisation du commerce, les comportements et attentes des consommateurs. Cette expertise se doit d'éclairer les choix et décisions en matière d'urbanisme et d'aménagement commercial.

Dans le cadre de l'enquête publique lancée pour le projet d'implantation d'un Village des Marques à Hautmont – Louvroil, vous avez été nommée commissaire enquêteur. A ce titre, nous souhaitons porter à votre connaissance, l'avis formulé par la CCI Grand Hainaut sur ce projet. Nous vous demanderons de bien vouloir l'annexer au registre de l'enquête.

En effet, d'après notre analyse, malgré sa capacité théorique à attirer une nouvelle clientèle, un projet d'une telle ampleur aura pour principales conséquences de renforcer les déséquilibres entre centres villes et zones commerciales de périphérie, et rendra inefficace tout effort de redynamisation du centre-ville de Maubeuge.

De plus, la faiblesse de la zone de chalandise réaliste nous questionne sur le risque de voir ce projet se transformer en zone commerciale classique ou zone de loisirs, comme le permet la dernière modification du PLU d'Hautmont.

Nous nous devons d'alerter les élus du territoire sur les risques précités et proposons d'approfondir ensemble le positionnement et l'envergure du projet tel que présenté à ce stade.

Si toutefois ce projet devait bénéficier d'un avis favorable à l'issue de cette phase d'enquête publique, nous n'en estimons pas moins qu'une réflexion approfondie, à l'échelle d'un périmètre plus large, sur la thématique de l'attractivité commerciale et touristique de la zone et de l'équilibrage entre zones centrales et zones périphériques, serait à mener très rapidement, avec tous les acteurs concernés.

Il conviendrait également de mettre en œuvre un accompagnement spécifique des commerçants de centre-ville, sous une forme à définir, pour atténuer, si tant est que cela soit possible, l'impact majeur du projet sur les activités commerciales existantes.

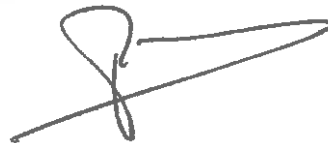
Plus que jamais, la mise en application d'un SCOT et d'un PLUi nous apparaît être une priorité pour l'agglomération Maubeuge Val de Sambre.

Dans toutes ces démarches, la CCI Grand Hainaut est déterminée à apporter sa contribution et son expertise

Vous en souhaitant bonne réception.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les meilleures.

Didier RIZZO  
Le Vice-Président Commerce



 [grandhainaut.cci.fr](http://grandhainaut.cci.fr)

**CCI GRAND HAINAUT**  
3 avenue Sénateur Girard - BP 80577 - 59308 VALENCIENNES CEDEX - T. 03 27 51 35 13

Agence de Cambrai : 5 rue d'Alger - 59400 CAMBRAI - T. 03 27 51 32 26  
Agence de Maubeuge : Cité de l'Entreprise - Bâtiment Reflets - 95 rue de Neuf-Mesnil - 59750 FEIGNIES - T. 03 27 51 32 56  
Agence de Fourmies : ZAC La Marlière - 2 rue du Général Chomel - 59610 FOURMIÉS - T. 03 27 51 32 88

Siège : CCI de région Hauts-de-France - 299 boulevard de Leeds - CS 90028 - 59031 LILLE CEDEX - T. 03 20 63 79 79  
SIREN : 130 022 718 - NAF : 9411 Z



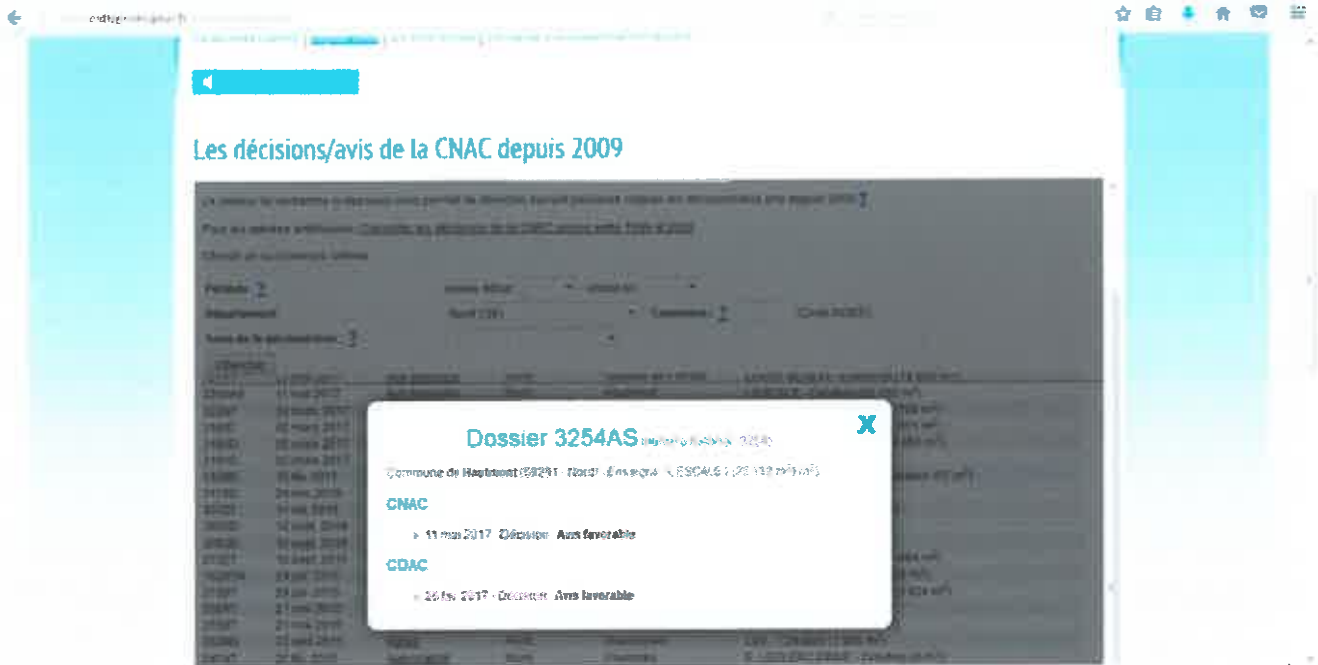
Annexe 5

contenu du message

de Perrine MALLET <perrine.mallet@jmp-expansion.com>  
à "Elisabeth BRUNEAU" <elisabeth.bruneau@orange.fr>  
cc "Alexandra COMBE" <alexandra.combe@jmp-expansion.com>  
date 26/05/17 12:03  
objet RE: décision CNAC

Bonjour Madame,

A ce jour, nous n'avons pas encore reçu de papier de la CNAC.  
Veuillez trouver ci-dessous une copie d'écran du site de la CNAC indiquant l'avis favorable.



Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition pour toute information complémentaire.  
Bien cordialement.

Perrine MALLET  
Assistante Développement

JMP EXPANSION  
57 rue de Chartres  
78610 LE PERRY EN YVELINES

Ligne Directe : 01.75.03.22.10  
Portable : 07.76.78.59.48  
Fax : 01.34.57.83.30  
E-mail : [perrine.mallet@jmp-expansion.com](mailto:perrine.mallet@jmp-expansion.com)  
<http://www.jmp-expansion.com>



De : Elisabeth BRUNEAU [mailto:elisabeth.bruneau@orange.fr]  
Envoyé : jeudi 25 mai 2017 20:14  
À : Alexandra COMBE <alexandra.combe@jmp-expansion.com>  
Objet : décision CNAC

BONJOUR MME COMBE